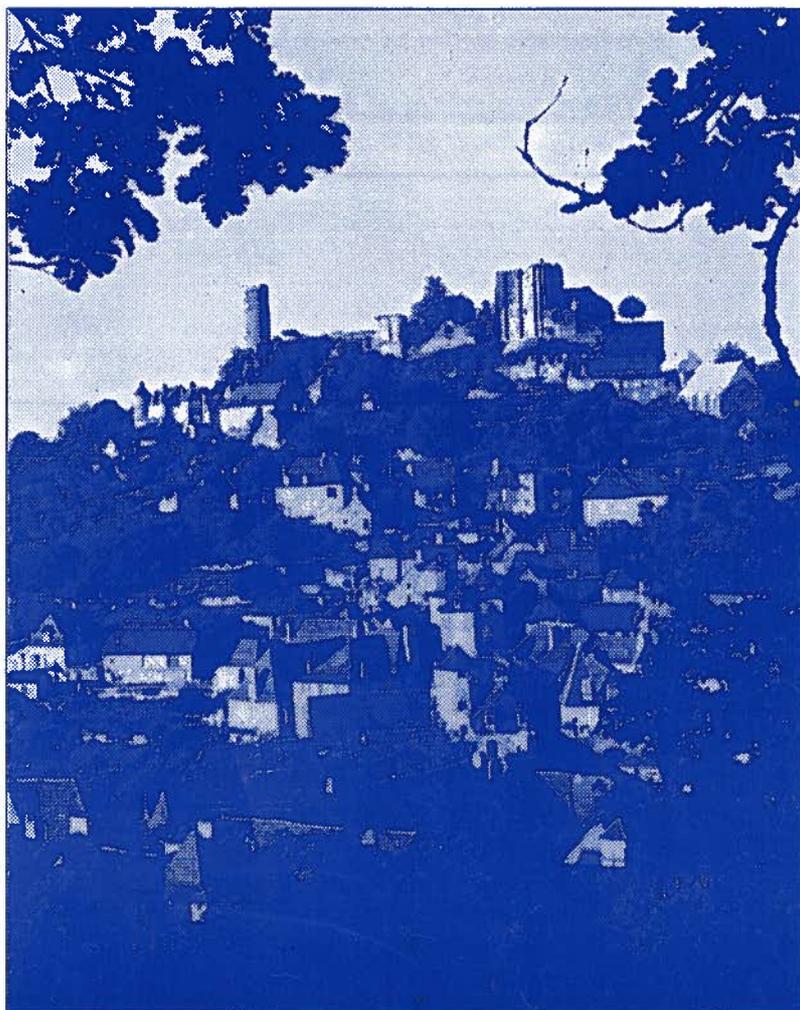




CORREZE

TURENNE



Bulletin Municipal
JUILLET 1993

LE MOT DU MAIRE

L'article de présentation du bulletin de Janvier dernier débutait par cette phrase : « Il faut bien en convenir, plusieurs dossiers piétinent ». La plupart d'entr'eux ont été réglés ou sont en voie de règlement : le programme de voirie, l'aménagement du carrefour de Turenne-Gare, la fin de la rénovation de la Chapelle des Capucins.

J'inclus également dans cette liste la remise en état de la V.C. N° 3, près de GOUTOULES. Il s'agit d'un imprévu que le budget communal, déjà très serré, ne pouvait absorber seul ; la dépense est estimée à 210.000 F. Une subvention importante a été sollicitée et obtenue (78.150 F.). Datée du 1^{er} Juin 1993, une note de Monsieur le Sous-Préfet précisait :

« Dès réception des crédits correspondants, Monsieur le Préfet prendra l'arrêté attributif de subvention... J'appelle cependant votre attention sur le fait que l'opération précitée ne doit pas débiter préalablement à la notification de l'arrêté susvisé ».

Pour des raisons de sécurité élémentaire, il n'était pas question de « bricoler » un passage provisoire. Le retard qui contrarie en cette saison le déroulement des travaux agricoles, maintes fois signalé, ne nous est pas imputable. Au moment où ce journal sera distribué, j'espère pourtant que ce chantier sera ouvert.

La grande affaire de cette année 93 reste l'installation à TURENNE-GARE d'une importante usine, AUTOSIL, de fabrication de batteries. Le permis de construire a été déposé ; il est actuellement soumis à une enquête administrative poussée. L'investissement total (40 millions) est pris en charge par le Syndicat Intercommunal, une S.I.C.O.M.I. et la société AUTOSIL elle-même, pour plus de la moitié. La charge de la Commune sera de 100.000 F. par an en partie récupérée par la taxe sur la propriété bâtie et la taxe d'habitation. La taxe professionnelle actuellement estimée à 500.000 F. par an, ne sera perçue que dans cinq ans (50 % pour TURENNE, 50 % pour les autres Communes du Canton).

Dans un premier temps au moins priorité sera donnée aux habitants du Canton pour les 32 emplois créés dès le début. On atteindra 90 dans trois ou quatre ans. Il n'y aura pas de rejets polluants.

En conclusion, nous avons fait totalement confiance aux services du Département qui ont mis au point cette affaire. C'est une manne inespérée pour la Commune qui désormais pourra se permettre d'autres ambitions.

Le Maire,

André BAYSSE.

MAISON DE RETRAITE DE TURENNE

Depuis le 1^{er} Janvier 1993, la Maison de Retraite est placée sous la tutelle du C.I.A.S. (Centre Intercommunal d'Action Sociale). Associée à la Maison de Retraite de MEYSSAC, Monsieur SOLEILHAVOUP en assure la gestion. Responsable de la bonne marche de l'Etablissement (menus, propreté, personnel, etc...) il est aidé dans cette tâche par Madame MANTEL. Un Conseil d'Administration détermine les orientations et contrôle l'exécution du budget. Cette assemblée, placée sous la présidence de Monsieur CEYRAC (M. BAYSSE assure la vice-présidence avec délégation de signature) regroupe, outre les représentants de la D.A.S.S. et de la C.R.A.M.C.O., tous les Maires du Canton et Monsieur le Percepteur.

Toutes les garanties demandées pour TURENNE au moment de la fusion avec MEYSSAC sont respectées : gestion autonome, maintien des services et du statut du personnel.

Nous devons faire confiance à la nouvelle équipe ; elle a notre soutien, sans réserve.

TAXE D'ASSAINISSEMENT

Le Ministère des Finances impose, à partir du 1^{er} Janvier 1994, la mise en place d'un budget propre à l'assainissement, indépendant du budget général de la Commune.

Tous les foyers raccordés ou raccordables (immeubles riverains) seront soumis à une taxe d'assainissement proportionnelle à la consommation d'eau.

COMMUNIQUÉ

Depuis le 30 Juin, un récup'erre est installé à côté de l'abri-bus du bourg. Seul le verre doit y être déposé. Nous demandons instamment aux turennois de bien vouloir utiliser ce service. Les profits sont reversés à la Ligue Contre le Cancer.

BUDGET 1993

Le budget primitif 1993 s'équilibre au total à	3.988.671 F.
<i>dont pour le fonctionnement</i>	2.391.211 F.
<i>pour l'investissement (équipement)</i>	1.597.460 F.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

RÉPARTITION DES DÉPENSES

• Frais de personnel	633.500 F.	26,5 %
• Participations intercommunales	443.713 F.	18,5 %
<i>dont : Syndicat Intercommunal :</i>	63.313 F.	
<i>Syndicat du Causse :</i>	106.000 F.	
<i>SIRTOM (ordures ménagères) :</i>	129.200 F.	
<i>Aide sociale :</i>	78.000 F.	
<i>Service incendie :</i>	37.500 F.	
• Travaux d'entretien et de voirie	286.992 F.	12,0 %
• Intérêts des emprunts	261.000 F.	10,9 %
• Prélèvements pour travaux d'investissement	405.324 F.	17,0 %
• Fournitures diverses, denrées	140.900 F.	5,9 %
• Frais de gestion	130.500 F.	5,5 %
• Subventions diverses	40.000 F.	1,7 %
• Autres dépenses	49.282 F.	2,0 %

RÉPARTITION DES RECETTES

• Contributions directes (impôts)	1.053.314 F.	44,0 %
<i>dont Taxe d'habitation :</i>	314.594 F.	
<i>Foncier bâti :</i>	263.376 F.	
<i>Foncier non bâti :</i>	201.107 F.	
<i>Taxe professionnelle :</i>	135.381 F.	
• Dotations de l'Etat	716.099 F.	29,9 %
• Produits de l'exploitation	181.000 F.	7,6 %
<i>dont Taxe ordures ménagères :</i>	112.000 F.	
• Autres impôts directs	100.464 F.	4,2 %
• Impôts indirects, produits domaniaux	65.950 F.	2,8 %
• Recouvrements recettes diverses	45.000 F.	1,9 %
• Excédent de fonctionnement	229.384 F.	9,6 %

BUDGET D'INVESTISSEMENT

RÉPARTITION DES DÉPENSES

• Travaux de voirie et de bâtiments	1.290.633 F.	80,8 %
<i>dont Voirie :</i>	529.928 F.	
<i>Immeuble Capucins (report 1992) :</i>	420.000 F.	
<i>Assainissement :</i>	160.000 F.	
<i>École :</i>	105.000 F.	
<i>Église :</i>	55.705 F.	
• Remboursement des emprunts	298.327 F.	18,7 %
• Autres dépenses	8.500 F.	0,5 %

RÉPARTITION DES RECETTES

• Excédent d'investissement reporté	217.511 F.	13,6 %
• Prélèvement sur recettes de fonctionnement	405.324 F.	25,4 %
• Subventions reçues pour travaux	609.162 F.	38,2 %
• Produit des emprunts	200.200 F.	12,5 %
• Fonds de compensation de la T.V.A.	94.700 F.	5,9 %
• Autres recettes, amortissements, dons (<i>Église : 22.282 F</i>)	70.563 F.	4,4 %

Conformément à la loi du 6 Février 1992 relative à l'administration territoriale, les budgets annuels (primitif et supplémentaire) sont déposés en Mairie et sont à la disposition des administrés pour consultation.

UN NOUVEAU BUREAU AU SYNDICAT D'INITIATIVE

Présidente : M^{me} Annie OSTROWSKY

Vice-Président : M. Jacques CONTINSOUZAS

Trésorière : M^{me} Jacqueline CONTINSOUZAS

Trésorier-Adjoint : M. Fernand DUMAS

Secrétaire : M^{me} Marilyn TRONCHE

Secrétaire-Adjoint : M. Laurent CANOT

Représentants du Conseil Municipal : M. Roger JUILLE et M^{me} Geneviève TRONCHE.

La tâche entreprise est immense mais vitale pour le développement de l'activité touristique. Félicitations et encouragement à la nouvelle équipe.

ACTIVITÉS CULTURELLES DE L'ÉTÉ 1992

Expositions aux Capucins

Du 26 Juin au 4 Juillet : ÉVASION ARTISTIQUE (peintures et sculptures).

Du 1^{er} au 29 Août : TURENNE, son site et son histoire.

Concerts

4 9 Juillet : Ensemble vocal de BRIVE. ÉGLISE, 21 heures.

22 Août : ORCHESTRADES de BRIVE. ÉGLISE, 21 heures.

Théâtre de la GRANGE ROUGE

3 Juillet : « TEL PÈRE » de J.-Pierre GIRAUDOUX, à 21 heures.

16 Juillet : « INTERMEZZO » de Jean GIRAUDOUX, à 21 heures.

26 Juillet : « L'ÉQUATEUR » de Liliane WOUTERS, à 21 heures.

5 Août : « CAFÉ ROSSINI » - Opéra de chambre, à 21 heures.

19 Août : « ONCLE VANIA » de TECHEKHOV, à 21 heures.

6 Septembre : « PLAY STRINDBERG » de F. DURRENMATT, à 21 heures.

AUTRES ANIMATIONS

26 Juin : FEU de la SAINT-JEAN à l'ÉCOLE.

10 et 11 Juillet : FÊTE au BOURG.

25 et 26 Juillet : JOURNÉE DES VISCOMTINS.

27 Juillet - 10 Août : CHANTIER de JEUNES aux CAPUCINS.

15 Août : FÊTE à TURENNE-GARE.

Septembre : BOURSE aux ARMES - CHAPELLE des CAPUCINS.

GUIDE PRATIQUE MAIRIE

Heures d'ouverture au public

- 8 h 30 à 12 h 30 : Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi.
- 13 h 30 à 16 h 30 : Mardi et Vendredi.
- 13 h 30 à 17 h 30 : Jeudi.

Permanences

- Maire ou Adjoint : Le matin.
- Percepteur : 1^{er} Jeudi de chaque mois, de 10 heures à 11 heures.

Location des salles

(Polyvalente - Capucins)

- Particuliers et Associations de Turenne : Gratuit.
- Autres : 300 F. + 200 F. de caution pour le nettoyage.

ÉCOLE

- Age d'accueil : 2 ans.
- Horaires : 9 heures à 12 heures - 13 h 30 à 16 h 30
- Cantine : Prix du repas : 10,60 F.
- Garderie : 7 h 30 à 9 heures - 16 h 30 à 19 h 30 (sauf le Samedi) - Prix par 1/2 journée : 8,00 F.
- Ramassage scolaire : 116 F. par trimestre.

ACTIVITÉ TOURISTIQUE

Château, heures des visites :

SAISON : (Pâques à Toussaint)

- de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures.

HORS SAISON : (uniquement le dimanche)

- de 14 heures à 17 heures.

MAISON DU TOURISME

Ouvert en Juin, Juillet et Août : Tél. 55.84.94.38

ASSOCIATIONS COMMUNALES

Sociétés Sportives :

- L'A.S.T. : M. Alfred SOL
- L'U.S.A.T. : M. Jean-Bernard CAUSSE
- Amicale du Rugby : M. Alain MAILLARD
- Pétanque Turennoise : M. Jacques VALLON
- Société de CHASSE : M. Jean-Marie POIGNET
- Société de CHASSE de « GERNES » : M. Pierre DELON
- F.N.A.C.A. : M. Georges COURDURIE
- Amis de TURENNE : M. le Général Pierre CROUSILLAC
- VISCOMTINS : M. Roger JUILLE
- Foyer Communautaire : M^{me} Andrée ANTIGNAC, M. Alain VALLART, Directeur
- Foire des Chèvres : M. Jacques POIGNET
- Comité des FÊTES : M^{me} Catherine DELGOULET
- COMITÉ DE SOUTIEN pour la refonte de la cloche de l'Église : M^{me} Nicole AUBERT
- SYNDICAT D'INITIATIVE M^{me} Annie OSTROWSKY